# RÈGLEMENT (CE) N° 2473/95 DE LA COMMISSION

**du 24 octobre 1995**

**déterminant la mesure dans laquelle les demandes de certificats d'importation introduites en octobre 1995 pour certains fromages dans le cadre de certains contingents tarifaires en faveur de la Hongrie et de la Bulgarie ouverts par le règlement (CE) n° 3379/94 du Conseil peuvent être acceptées**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 629/95 de la Commission, du 23 mars 1995, établissant les modalités d'application, dans le secteur du lait et des produits laitiers, pour la gestion de certains contingents tarifaires en faveur de la Hongrie et de la Bulgarie ouverts par le règlement (CE) n° 3379/94 du Conseil [1], modifié par le règlement (CE) n° 2416/95 [2], et notamment son article 4 paragraphe 4,

considérant que les demandes de certificats d'importation introduites pour les produits cités dans le règlement (CE) n° 629/95 portent pour certains produits sur des quantités supérieures à celles disponibles ; qu'il convient, par conséquent, de fixer des pourcentages de réduction pour certaines quantités demandées pour la période du 1er octobre au 31 décembre 1995,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

*Article premier*

Les demandes de certificats d'importation pour les produits relevant des codes NC repris en annexe, introduites pour la période du 1er octobre au 31 décembre 1995 en vertu du règlement (CE) n° 629/95, sont acceptées, par pays d'origine jusqu'aux pourcentages indiqués.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le 25 octobre 1995.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 24 octobre 1995.

*Par la Commission*

Franz FISCHLER

*Membre de la Commission*

[1] JO n° L 66 du 24. 3. 1995, p. 6.
[2] JO n° L 248 du 14. 10. 1995, p. 28.

*ANNEXE*

**Produits originaires de Bulgarie**

| Code NC | Désignation des marchandises | en pourcentage |
|---|---|---|
| ex 0406 90 | Fromages autres que ceux à base de lait de vache | 30,8 |

**Produits originaires de Hongrie**

| Code NC | Désignation des marchandises | en pourcentage |
|---|---|---|
| ex 0406 90 86<br>ex 0406 90 87<br>ex 0406 90 88 | Balaton, Cream-white, Hadju, Marvany<br>Ovari, Pannonia, Trappista | 100 |